

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chido est un révélateur des difficultés exceptionnelles de Mayotte, dont le développement nécessite un projet d'ensemble

Le président de l'AMF David Lisnard s'est rendu à Mayotte du 3 au 5 février à l'invitation du président de l'Association des maires de Mayotte, Madi Madi Souf, pour rencontrer les maires et évaluer les besoins sur lesquels l'AMF pourrait apporter un soutien accru.

Dès le lendemain du cyclone, le président de l'AMF a été en contact continu avec les maires de Mayotte et a lancé un appel à la solidarité auprès des collectivités qui a permis de recueillir plus de 3 millions d'euros. Grâce notamment à un partenariat avec la Protection civile, l'AMF a pu contribuer aux opérations concrètes de sécurité civile.

Pour inscrire ce soutien dans la durée, David Lisnard a constaté les dégâts causés par le cyclone dans les communes – à Pamandzi, Dzaoudzi, Dembeni, Kani-Kéli, Tsingoni, Sada, Acoua, Bandraboua, et Mamoudzou - et a recueilli auprès des maires les propositions des élus adressées aux pouvoirs publics. David Lisnard a salué le travail réalisé par l'Etat pour rétablir les infrastructures stratégiques et s'est entretenu avec le préfet et le directeur du futur établissement public.

Le cyclone Chido a exacerbé les difficultés déjà très présentes dans l'archipel, que ce soit pour l'accès à l'eau, aux soins, à l'éducation, le traitement des déchets, l'assainissement, ou encore la sécurité. Toutes les politiques publiques essentielles à la vie quotidienne des habitants subissent les effets massifs, et sans équivalent sur le territoire national, d'un flux d'immigration incontrôlé et d'une sous-estimation de la population réelle qui sature les services publics.

La condition première du redressement de Mayotte est la maîtrise de l'immigration, sans laquelle les efforts financiers consentis ne produiront pas d'effets sur l'amélioration des conditions de vie des habitants de Mayotte. C'est la conviction profonde et partagée des maires de Mayotte qui sont en première ligne face à cette réalité.

La maîtrise de l'immigration à Mayotte exige une action forte, constante et cohérente de l'Etat, tant sur le plan diplomatique qu'en matière d'environnement juridique et de moyens d'intervention en mer des forces de sécurité. Ces exigences ne sont aujourd'hui pas remplies.

Une fois l'urgence passée, la reconstruction ne pourra être effective qu'à plusieurs conditions :

- que les soutiens financiers annoncés découlent d'un projet clair et dans la durée pour Mayotte, ce qui nécessitera une vraie loi de programmation avec un calendrier et des objectifs précis à court et moyen termes ;
- que le recensement soit enfin effectué pour avoir une connaissance réelle de la démographie et pour ajuster les dotations des communes et intercommunalités en conséquence. Il faut aussi lever les freins à l'évolution de la dotation intercommunalité des communautés de Mayotte ;
- que les dépenses faites par les collectivités en urgence, pour la réparation des écoles notamment, puissent faire l'objet d'un fonds d'aide spécial pour ne pas grever leurs budgets de fonctionnement en 2025 ;
- que les élus locaux soient pleinement associés aux décisions sur la reconstruction et au développement de Mayotte par la réalisation de leurs projets locaux. La participation du président de l'Association des maires de Mayotte au conseil d'administration de l'établissement public est de ce point de vue un signal positif.

David Lisnard a souligné : « *On ne peut pas mentir sur la démographie. Les maires la connaissent : ils la voient dans les rues, dans les logements, dans les besoins de scolarisation, dans la saturation des services de soins. Elle conditionne les moyens des communes qui sont donc structurellement sous dotées. Si nous ne parvenons pas à maîtriser l'immigration à Mayotte, quels que soient les efforts déployés, nous aurons systématiquement une bataille de retard* ».

La loi d'habilitation doit maintenant déboucher sur les ordonnances, à la rédaction de laquelle l'Association des maires de Mayotte et l'AMF sont prêtes à apporter leur concours.

Pour sa part, l'AMF apportera un soutien accru aux communes et intercommunalités de Mayotte en créant un partenariat entre collectivités pour la fourniture de matériels nécessaires, notamment scolaires, ainsi que pour l'accès à l'ingénierie technique, juridique et financière.

L'Association soutient aussi la pérennisation de la présence de la Protection civile à Mayotte, qui fait un travail essentiel, notamment dans l'accès aux soins. Son président, François Richez, a participé à ce titre à la réunion avec les maires de Mayotte à l'invitation du président de l'AMF.

L'AMF entretient depuis des années une relation de confiance avec les maires de Mayotte. Le président de l'AMM est membre de la Délégation aux départements d'Outre-mer créée par le président de l'AMF, et les maires de Mayotte interviennent chaque année au Congrès des maires de France. C'est ensemble que les deux associations avaient lancé l'alerte sur la situation sécuritaire de Mayotte en 2022 en préalable de l'opération Wuambushu. Le président de l'AMF s'était aussi rendu à Mayotte en avril dernier pour renforcer ces liens et relayer les préoccupations des maires. L'AMF et l'Association des maires de Mayotte poursuivent leurs travaux dans cet esprit de confiance réciproque.